

Origine des viandes



Conformément au Décret n° 2024-171 du 4 mars 2024 relatif à l'indication de l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et des produits à base de viande applicable aux établissements de restauration

VIANDES BOVINES	NÉE	ÉLEVÉE	ABATTUE

Conformément au Décret n° 2024-171 du 4 mars 2024 relatif à l'indication de l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et des produits à base de viande applicable aux établissements de restauration

PRÉPARATIONS À BASE DE VIANDE	NÉE	ÉLEVÉE	ABATTUE

Conformément au Décret n° 2024-171 du 4 mars 2024 relatif à l'indication de l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et des produits à base de viande applicable aux établissements de restauration

VIANDES PORCINES, OVINES ET VOLAILLES	ÉLEVÉE	ABATTUE

